



This PDF is provided by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an officially produced electronic file.

Ce PDF a été élaboré par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'une publication officielle sous forme électronique.

Este documento PDF lo facilita el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un archivo electrónico producido oficialmente.

یجر ی نور کتابا فمل نم تنخوما ی هو تاظوفحموال، تمکتبال قسم ، (ITU) تصالاتلا ی لوالد ادحتالا نم تممقد PDF قسنب تخسناا هذه امیرس داده عا.

本PDF版本由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案服务室提供。来源为正式出版的电子文件。

Настоящий файл в формате PDF предоставлен библиотечно-архивной службой Международного союза электросвязи (МСЭ) на основе официально созданного электронного файла.



Rapport du Président du 15^e Colloque mondial des régulateurs



RÉSUMÉ



La 15^e édition du Colloque mondial des régulateurs (GSR-15), qui s'est tenue du 9 au 11 juin 2015 au Stade de l'Amitié Sino-Gabonaise à Libreville (Gabon), a rassemblé plus de quatre cents (400) participants des Autorités de régulation et de grandes entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) du monde entier.

La manifestation, organisée par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) avec la collaboration du Gouvernement de la République Gabonaise et à l'invitation de l'*Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)* du Gabon, a été placée sous le haut patronage du Président Ali Bongo Ondimba, sur le thème «Attention à la fracture numérique! Mesures d'incitation réglementaires visant à concrétiser le potentiel du numérique».

Le Président de l'ARCEP, M. Lin Mombo, a dirigé les trois jours de débats suivant un programme très riche abordant des questions qui préoccupent actuellement les régulateurs, par exemple les paiements sur mobile, les stratégies d'investissement, les modèles de partage de réseaux, la fiscalité et l'économie numérique, le tout Internet, l'interopérabilité, la réglementation et l'adoption du large bande, et enfin la façon dont la réglementation peut contribuer à encourager l'accessibilité pour tous.

Le GSR-15 a été précédé le 8 juin 2015 d'une série de réunions, dont deux organisées par des partenaires à savoir la GSMA et le Global VSAT Forum, la réunion des Directeurs de la réglementation du secteur privé et la réunion des associations de régulateurs.

MARDI 9

**SESSIONS DU DIALOGUE MONDIAL
RÉGULATEURS-SECTEUR PRIVÉ
(GRID)**



Le 9 juin 2015, la **cérémonie d'ouverture du GSR-15** s'est déroulée en présence d'un certain nombre d'hôtes prestigieux, dont S. E. M. Séraphin Moundounga, Ministre de la justice du Gabon, S. E. M. Pastor Ngoua Nneme, Ministre de l'Économie Numérique et des Postes, et M. Jean-François Ndongou, Président du Conseil National de la Communication, auxquels se sont joints M. Abdoukarim Soumaila, Secrétaire Général de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT), M. Brahim Sanou, Directeur du BDT, et M. Andrew Rugege, Directeur du Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique.

Le Président du GSR-15, M. Lin Mombo, après avoir souhaité la bienvenue aux uns et remercié chaleureusement les autres pour leur présence à la 15^e édition du GSR, a indiqué que grâce à la vision éclairée de Son Excellence, Monsieur Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise, le Gabon s'est engagé dans un vaste programme de modernisation et de construction d'infrastructures de télécommunications large bande, dans le but de réaliser la connectivité complète du pays dans un proche avenir.

Dans ses remarques liminaires, le Directeur du BDT, M. Brahim Sanou, a souligné que «tous les pays avaient besoin, non seulement d'une base solide d'infrastructures TIC, mais aussi des cadres juridiques et réglementaires adaptés pour encourager l'investissement et l'innovation».

S'exprimant au nom du Président, S. E. M. Séraphin Moundounga, Ministre de la justice, avant de procéder à l'ouverture des travaux du 15^e colloque, a salué le GSR, qui offre une tribune idéale pour l'échange d'informations et d'expériences permettant à chacun d'enrichir ses connaissances sur les questions d'actualité dans le domaine des télécommunications et des TIC. Le large bande, a-t-il déclaré, est un outil de transformation de la société et un moteur du développement dans de nombreux secteurs. Le Gabon reconnaît en outre l'importance des TIC, qui sont au centre de la stratégie numérique du Gabon – Vision 2025 (le Plan sectoriel Gabon numérique, élément du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE)).

Le financement d'une société numérique inclusive – Des infrastructures aux données



Le Dialogue mondial régulateurs-secteur privé (GRID), qui est une composante du Colloque, a débuté par un **débat entre dirigeants** sur le thème «Comment financer une société numérique inclusive – Des infrastructures aux données».

Ce débat a été animé par le Directeur du BDT, M. Brahima Sanou, avec la participation de M. Lin Mombo, Président de l'ARCEP, de M. Bocar Ba, Directeur exécutif du Samena Telecommunications Council, et de M. Christian de Faria, Directeur général d'Airtel Afrique. M. Kemal Huseinovic, Chef du Département IEE de l'UIT, a donné le ton en rappelant à l'assistance que 2,3 milliards de personnes sur Terre vivaient toujours dans des zones non desservies par la 3G – forme d'«exclusion numérique» inacceptable dans le monde hyperconnecté d'aujourd'hui. Les dirigeants d'entreprises privées, les régulateurs et les décideurs assistant au GSR sont des dirigeants du secteur des TIC et constituent un véritable réseau de compétences intellectuelles qui ont radicalement transformé l'univers des TIC, même s'il reste encore beaucoup à faire. Les intervenants ont analysé les différentes possibilités d'investissement et les enjeux du financement du déploiement des réseaux TIC, de la fourniture d'un accès et de l'appui au développement de nouveaux services et de nouvelles applications pour dynamiser l'accès au savoir dans l'univers numérique et réduire la fracture numérique. Ils ont aussi discuté de la façon dont les régulateurs pourraient, y compris par le biais de la coopération régionale et internationale, remédier aux lacunes de l'investissement tout en facilitant le développement de la société du savoir.

Stratégies d'investissement innovantes: quoi de neuf?



La **session 1** était consacrée aux stratégies d'investissement innovantes élaborées pour appuyer le déploiement du large bande et l'accès à l'économie numérique, compte tenu du fait que la poursuite de l'investissement est fondamentale pour le déploiement et la fourniture de services. Une présentation faite par M. Iqbal Singh Bedi, Directeur, Analysys Mason, a été suivie d'un débat stimulant animé par le Secrétaire général de l'UAT, M. Abdoukarim Soumaila, avec la participation de plusieurs intervenants: Dr Natee Sukonrat, Vice-Président, NBTC (Thaïlande), Mme Ebele Okobi, Directrice, Questions de politique publique pour l'Afrique (Facebook) et M. Steve Collar, P-D. G., O3b Networks Limited.

Débat sur le paiement sur mobile: un outil prometteur



Les participants à cette session ont discuté des incidences réglementaires des tout nouveaux services financiers numériques. Le débat a été animé par Mme Adrienne Klasa, Rédactrice en chef de This is Africa, Financial Times. Les intervenants étaient M. John Nkoma, Directeur général de la TCRA de Tanzanie, M. Sunil Kanti Bose, Président de la BTRC du Bangladesh, M. Fabrice Djossou, Directeur principal des ventes, ABS Africa, M. Sacha Polverini, Responsable principal de programme, Bill & Melinda Gates Foundation, et M. Mortimer Hope,

Directeur, Spectrum and Public Policy Africa, GSMA – représentant des régulateurs, des prestataires de services de télécommunication, des donateurs et des associations. Ils ont évoqué les rôles des différentes parties prenantes dans ce nouvel écosystème. Ils ont aussi présenté une vue d'ensemble des paiements sur mobile en tant que moyens de faciliter l'inclusion numérique et l'autonomisation, en particulier des femmes.

MERCREDI 10

**SESSIONS DU DIALOGUE MONDIAL
RÉGULATEURS – SECTEUR PRIVÉ**



Le deuxième jour a débuté avec le discours du Secrétaire général de l'UIT, M. Houlin Zhao, qui a insisté sur la nécessité d'encourager l'expansion des petites et moyennes entreprises du secteur des technologies pour alimenter la croissance de l'économie numérique dans chaque pays. Il a par ailleurs exhorté les pays à investir dans la jeunesse en favorisant l'éducation et la formation aux TIC. «Les jeunes sont des innovateurs-nés, et les jeunes d'aujourd'hui sont, de plus, «nés avec le numérique» – autrement dit, c'est tout naturellement qu'ils utilisent les TIC pour résoudre des problèmes et créer de nouveaux services utiles. Ils peuvent ainsi devenir de véritables moteurs du changement socio économique», a dit M. Zhao. «Les gouvernements devraient faire preuve de clairvoyance et chercher à exploiter cette énergie et cette créativité pour mettre les TIC au service de la transformation de leurs économies et réduire la fracture numérique.»

Modèles économiques de partage des réseaux



La **session 3** était animée par M. Marafu Antony Chigaazira, Secrétaire exécutif de la CRASA. Une présentation a été faite par M. Malcolm Webb, les intervenants étant M. Jacques Stern, membre de l'ARCEP (France), M. Mike Jensen, spécialiste de l'accès à l'Internet, APC, M. Peter Pitsch, Directeur exécutif, Intel, et M. Mongi

Marzoug, Vice-Président, Gouvernance de l'Internet et Développement numérique, Orange. Ils ont examiné les modèles de partage des réseaux mis au point entre divers services d'utilité publique et ont analysé les modèles existants tels que le partage, la copropriété, ainsi que les différents propriétaires d'infrastructures et la façon dont eux aussi peuvent contribuer au déploiement des infrastructures. Le modérateur a donné le ton de la discussion en déclarant au public: «Partager ou ne pas partager – telle est la question!». Il a rappelé qu'à l'heure actuelle, quelque quatre (4) milliards d'habitants de la planète n'étaient toujours pas connectés, mais qu'on prenait en revanche conscience du fait que les TIC étaient un des piliers du développement socio-économique. Les participants ont convenu que le partage des réseaux était fondamental, mais que le degré de partage faisait toujours l'objet de discussions. D'où l'importance de textes réglementaires clairs et de lignes directrices, et l'utilité de tribunes mondiales consacrées à la réglementation pour discuter des bonnes pratiques et définir des solutions communes susceptibles d'encourager une utilisation plus efficace des infrastructures, afin d'atteindre, à terme, l'objectif qui est de connecter tous les habitants de la planète.

Incidences de la fiscalité sur l'économie numérique



La **session 4**, animée par M. Serge Essongue, Secrétaire exécutif de l'ARCEP du Gabon, a démarré avec une présentation faite par M. Raul Katz, Président, Telecom Advisory Services LLC et Directeur, Business Strategy Research, Columbia Institute for Tele-Information. Les intervenants étaient M. Souleymane Tamboura, membre du Conseil de l'ARCEP, Burkina Faso; M. Hichem Besbes, Président, INTT, Tunisie, et Mme Cynthia Reddock-Downes, cadre

dirigeante, TTAT, Trinité-et-Tobago. Ils ont réfléchi sur les effets de la fiscalité liée au déploiement et à l'adoption des services dans un environnement numérique et se sont demandés si elle constituait un outil au service du progrès social ou un frein à l'activité économique. Ils ont convenu qu'il importait d'envisager et de comprendre les incidences de la fiscalité sur la concurrence et l'innovation dans une économie numérique, la réalité étant que la fiscalité peut avoir des effets sur la demande de large bande et l'adoption de cette technologie. Le débat a aussi porté sur le régime fiscal applicable aux services et applications 'over-the-top'.

Le programme du deuxième jour comprenait aussi à l'heure du déjeuner une session spéciale d'information, dirigée par le Directeur du Bureau des radiocommunications de l'UIT M. François Rancy et consacrée à l'ordre du jour de la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2-27 novembre 2015).

Les sessions de l'après-midi portaient sur les nouveaux défis liés à l'apparition de l'Internet des objets et les incidences de l'interopérabilité sur les cadres réglementaires.

Le tout-Internet: sommes-nous prêts?



La **session 5** était animée par M. Hodge Semakula, Secrétaire exécutif/P-D. G. de l'EACO. Elle a débuté par une présentation faite par M. Ian Brown, Directeur associé du Centre de cybersécurité de l'Université d'Oxford et professeur, sécurité de l'information et respect de la vie privée, Oxford Internet Institute. Les intervenants étaient entre autres M. Alain Billerot, Directeur régional, Afrique centrale et de l'Ouest, IBM, M. Shiv Bakhshi, Vice-Président, Relations avec

l'industrie, Ericsson, M. Eric Loeb, Vice-Président, AT&T, et M. Abderrahim Koumaa, Directeur général de Gabon Telecom. Les débats ont porté sur les incidences de la convergence du tout Internet sur les questions de politiques et de réglementation. Avec la rapide prolifération de l'Internet des objets, le paysage des télécommunications et des TIC évolue rapidement. Sous l'influence de la convergence

entre les mégadonnées, les services dans le nuage, les capteurs et l'analyse de données, les marchés des TIC et des télécommunications, en pleine mutation, font face à de nouveaux défis en même temps qu'ils voient s'ouvrir de nouvelles perspectives pour les particuliers, les entreprises et la société. Selon une estimation prudente, les avantages de ces nouvelles perspectives se chiffreraient en milliers de milliards de dollars chaque année. Au cours de la prochaine décennie, des milliards de dispositifs vont sans doute être mis en service pour offrir des solutions innovantes sur les marchés des pays développés et des pays en développement. L'intérêt de l'Internet des objets est maximal lorsque de nombreuses techniques et solutions se conjuguent pour fournir des services innovants dans des secteurs utilisant aussi peu les technologies nouvelles que l'agriculture, ou au contraire très axés sur l'innovation, comme la domotique.

L'interopérabilité dans l'écosystème numérique: une approche à plusieurs niveaux



Les participants à la **session 6** ont débattu de l'importance de l'interopérabilité afin d'empêcher les consommateurs de se trouver captifs lorsqu'ils utilisent des applications et services et d'en comprendre les incidences sur l'innovation et la concurrence.

Les débats étaient animés par M. Mohammad Al Taani, Président du Conseil/Directeur général de la Telecommunications Regulatory Commission (TRC) de Jordanie. Les intervenants étaient M. Jean-Louis Beh Mengue, Directeur général de l'ART, Cameroun, M. Sonam Phuntsho, Directeur, BICMA, Bhoutan, et Mme Patricia Cooper, Vice-Présidente, Government Affairs and Policy, Intelsat. Les débats ont été lancés par une présentation faite par M. Urs Gasser, professeur et Directeur exécutif du Berkman Center for Internet & Society, Université de Harvard. M. Al Taani a ouvert la session en demandant aux participants d'envisager l'interopérabilité comme la pièce maîtresse de l'Internet des objets. Même si elle existe depuis fort longtemps, elle semble être restée invisible jusqu'à maintenant. Il a demandé aux intervenants de peser les avantages et les inconvénients de l'interopérabilité, y compris sous l'angle de l'analyse coûts/avantages. Les participants ont dit que les Etats pouvaient encourager l'interopérabilité car elle répond à un besoin du public – par exemple pour les premiers secours et la gestion des catastrophes. En outre, les régulateurs ont véritablement un rôle à jouer puisque les différents systèmes doivent être en mesure de fonctionner ensemble en situation d'urgence. Un autre domaine est celui de la sécurité nationale: lorsque de nombreux pays sont impliqués, les systèmes nationaux propriétaires ne suffisent plus, l'important étant que les systèmes puissent fonctionner ensemble. Les participants ont en outre exhorté les équipementiers à construire des réseaux intégrant l'interopérabilité de sorte qu'il soit plus facile de calculer les coûts lorsque des services OTT sont offerts.

Une autre session d'information a été organisée en fin de journée, menée par M. Cosmas Zavazava, Chef du Département PKM de l'UIT, concernant l'intérêt des données dans l'environnement réglementaire, en prévision du Colloque sur les indicateurs de télécommunication/TIC dans le monde, qui se tiendra à Hiroshima (Japon) du 30 novembre au 2 décembre 2015.

JEUDI 11
JOURNÉE DES RÉGULATEURS

Le troisième jour était celui de la 'Journée des régulateurs', qui a débuté par une session animée par M. Ronald Box, de la TRR du Vanuatu, sur le thème «Encourager la cyberaccessibilité». Elle a été suivie d'une autre session sur la façon dont une réglementation intelligente peut faciliter l'accès aux services et applications sur mobile, animée par M. Dražen Lučić, de HAKOM, l'organisme de régulation en Croatie. Les participants à la session finale du Colloque, animée par Mme Magdalena Gaj, de l'UKE (Pologne), ont réfléchi sur la façon dont les cadres réglementaires peuvent encourager l'adoption du large bande.

Encourager la cyberaccessibilité: le rôle du régulateur



La **session 7**, animée par M. Ronald Box, Régulateur de la TRR du Vanuatu, était axée sur l'importance de la cyberaccessibilité pour encourager la création d'une société numérique incluant les personnes ayant des besoins spécifiques, les personnes défavorisées ou handicapées, aveugles, sourdes et les personnes âgées – qui ne peuvent pas utiliser les outils numériques par des moyens traditionnels. La session

a débuté par une présentation faite par Mme Sofie Maddens-Toscano, de l'UIT, suivie d'une discussion à laquelle ont participé M. Hesham El Alaily, Président exécutif de la NTRA (Egypte), Mme Mignon Clyburn, membre de la FCC (Etats-Unis) et M. Sanjeev Banzal, Conseiller à la TRAI (Inde), qui s'est exprimé au nom de M. Vijayalakshmy K. Gupta, membre de la TRAI (Inde). Les participants à la session ont examiné les mesures que les régulateurs peuvent prendre pour encourager l'accès de tous aux services TIC, afin de parvenir à l'inclusion numérique.

Une réglementation intelligente pour faciliter l'accès de tous aux services et applications mobiles



Le modérateur de la **session 8** était M. Dražen Lučić, Président du Conseil de l'Agence croate des postes et des communications électroniques (HAKOM). La séance a débuté par une présentation faite par Mme Mercy Wanjau, Directrice adjointe de la Communications Authority du Kenya. Les intervenants

étaient Mme Kathleen Riviere-Smith, Directrice exécutive, Utilities Regulation and Competition Authority (Bahamas), Mme Katharina Pillay, Conseiller, ICASA (République sudafricaine), et M. Collins Chomba, Directeur, Interconnexion et concurrence, qui s'est exprimé au nom de Mme Chalwe-Mudenda, Directrice générale, ZICTA (Zambie). Ils ont examiné les mesures réglementaires nécessaires pour faciliter le déploiement et la diffusion de services et d'applications mobiles, en vue d'atteindre les objectifs de développement social et se sont demandés quels en étaient les enjeux et quels étaient les principaux services permettant d'atteindre cet objectif (par exemple santé sur mobile, éducation sur mobile, paiements sur mobile, etc.). Ils ont en outre réfléchi sur la réglementation dans un environnement multisectoriel, aux mesures nécessaires pour assurer la collaboration et la coordination,

à la façon d'inclure les services et applications sur mobile dans les politiques de service universel et les programmes en faveur des TIC/du large bande numérique, ainsi que de stimuler leur adoption. Ils ont fait valoir que les services mobiles sont des outils qui permettent de s'informer, aident les pouvoirs publics et les décideurs à définir des objectifs sociaux globaux et encouragent le développement socio-économique. D'autres ont souligné que, dans de nombreux pays, les opérateurs de services mobiles sont en position de force sur le marché, et que les régulateurs, de même que les autorités chargées de réglementer la concurrence, devraient s'en préoccuper, pour assurer la prospérité des marchés et mettre à disposition une large palette de services. Sachant que la réglementation est le fruit d'un subtil compromis, il est important que les pays échangent leurs exemples de réussite pour tirer des enseignements de l'expérience de chacun et partager des informations. Tout cela suppose, qu'on ait l'accès au large bande et qu'on dispose de réseaux mobiles large bande d'excellente qualité.

Quel est l'impact de la réglementation sur l'adoption du large bande?



Le **débat de clôture** était animé par Mme Magdalena Gaj, Présidente de l'UKE, Pologne. Les intervenants étaient S. E. M. Seng Kong, Membre principal de la TRC du Cambodge, M. Manuel Emilio Ruiz, Membre du Conseil d'administration de la Sutel, Costa Rica, et M. René Doenni Kuoni, Directeur des télécommunications et membre du Conseil d'administration de

l'OFCOM, Suisse. Les régulateurs ont fait part de leurs expériences quant aux mesures réglementaires prises pour encourager l'accès au large bande, assurer la qualité de service et favoriser l'adoption du large bande. Pour lancer le débat, le modérateur a rappelé aux participants que le régulateur avait pour objectif et pour mission de fournir aux habitants du pays un accès à l'Internet large bande. Elle a fait remarquer que le large bande pouvait être comparé à la circulation sanguine dans le corps humain. Le large bande n'est pas un luxe, mais un besoin humain fondamental. Les services rendus possibles par le large bande dans un pays donné sont essentiels, mais encore faut-il avoir les infrastructures de base indispensables pour en bénéficier. Il est donc très important de stimuler l'investissement dans les infrastructures. Les pays doivent envisager l'avenir, à l'horizon 2020 et au-delà, mettre en place des stratégies à long terme et réfléchir aux moyens d'aider les habitants à devenir des citoyens du monde connectés aux services mobiles. Les pays devront mettre en place, non seulement une stratégie large bande, mais aussi une législation adaptée, afin d'assurer la prévisibilité du marché.

Perspectives d'avenir et clôture



Le débat sur les perspectives d'avenir et la cérémonie de clôture a été présidé par M. Brahim Sanou, Directeur du BDT, M. Lin Mombo, Président du GSR-15, et S. E. M. Pastor Ngoua Nneme, Ministre de l'Economie numérique et des Postes du Gabon. Les

participants ont adopté les Lignes directrices du GSR-15 relatives aux bonnes pratiques visant à faciliter l'adoption et l'utilisation généralisée des applications et services sur mobile au moyen d'une

réglementation ciblée. Aux termes de ces Lignes directrices, les régulateurs des télécommunications/TIC sont invités à définir des mesures réglementaires volontaristes et innovantes en matière de politiques afin de satisfaire aux objectifs suivants: faire connaître le potentiel des services et applications sur mobile pour donner aux particuliers les moyens nécessaires à l'obtention de débouchés socio-économiques; lever les obstacles d'ordre réglementaire et technique et encourager l'accès aux applications et services sur mobile, ainsi que leur développement et leur adoption; assurer la facilité d'utilisation, la confiance, la confidentialité et le respect de la vie privée, ainsi que la sécurité fondamentale dans l'utilisation des services et applications sur mobile, compte tenu de leur caractère transnational; enfin, définir les rôles et responsabilités des pouvoirs publics, du régulateur des télécommunications/TIC, du secteur privé et des consommateurs pour faciliter et stimuler l'adoption et l'utilisation de ces technologies de manière sûre et sécurisée. La coordination des Lignes directrices du GSR-15 relatives aux bonnes pratiques a été réalisée sous la direction de M. Lin Mombo, Président du GSR-15, lequel a accepté de se faire l'ambassadeur de ces lignes directrices, qui, selon lui, «répondent aux besoins actuels du développement des TIC concernant la nécessaire réduction de la fracture numérique».

Allocutions de clôture:

S. E. M. Pastor Ngoua Nneme, Ministre de l'Economie Numérique et des Postes du Gabon, a déclaré ce qui suit: «Aujourd'hui, les télécommunications/TIC représentent un secteur stratégique dans le processus de création et de distribution de richesse nationale, et participent de manière significative à l'amélioration des principaux indicateurs macroéconomiques, ainsi qu'au développement de l'activité économique et sociale du Gabon. L'ambition du Gouvernement gabonais est d'assurer que les TIC non seulement contribuent à la croissance du PIB, mais soient accessibles, disponibles et abordables. Je puis vous assurer que le Gouvernement de la République gabonaise, sous l'impulsion du Président Ali Bongo Ondimba, prendra les dispositions utiles pour la mise en oeuvre des conclusions de vos travaux. J'aimerais aussi vous réaffirmer l'engagement et la volonté du Gouvernement et des autorités du Gabon d'appuyer et d'accompagner l'UIT dans sa volonté de connecter le monde et de transformer l'Afrique.»

M. Brahima Sanou, Directeur du BDT, a insisté sur le rôle que l'UIT peut jouer pour encourager l'innovation. «Sur les marchés d'aujourd'hui, de plus en plus mondialisés, les régulateurs et les décideurs doivent unir leurs forces pour trouver des points de convergence et de nouvelles méthodes de collaboration. L'innovation devient un élément crucial des cadres politiques qui créeront un environnement réglementaire propice à la croissance – et l'UIT constitue une tribune neutre idéale pour la tenue de ces discussions.» Il a remercié le Gouvernement du Gabon et l'équipe de l'ARCEP, qui ont accueilli le Colloque, et a félicité M. Lin Mombo pour avoir dirigé la manifestation avec maestria. M. Sanou a nommé M. Lin Mombo ambassadeur pour les Lignes directrices du GSR-15 relatives aux bonnes pratiques.

M. Lin Mombo, Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et du GSR-15, a accepté de tenir le rôle d'Ambassadeur pour les Lignes directrices du GSR-15 relatives aux bonnes pratiques, au sujet desquelles il a affirmé qu'elles «répondaient aux besoins actuels du développement des TIC concernant la nécessaire réduction de la fracture numérique». Il a remercié l'UIT et a déclaré: «En abritant cette réunion, le Gabon, à travers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, souhaitait montrer son engagement et l'intérêt qu'il porte à la coopération internationale ainsi que sa ferme volonté d'œuvrer pour l'émergence d'une société de l'information inclusive dans le monde en général et en Afrique en particulier. Je voudrais exprimer notre sentiment de satisfaction et de gratitude au regard d'excellents résultats auxquels nous avons abouti durant ces trois jours de travail intense. Je ne doute pas un seul instant que ces résultats, fruits de la grande qualité de vos contributions, seront bénéfiques à l'ensemble des acteurs du secteur des TIC. Je suis tout particulièrement ravi de la pertinence et de la grande qualité des lignes directrices que nous venons d'adopter. Elles répondent aux besoins actuels de développement du secteur des TIC afin de réduire la fracture numérique.»

**LIGNES DIRECTRICES
DU GSR-15 RELATIVES
AUX BONNES PRATIQUES
VISANT A FACILITER L'ADOPTION
ET L'UTILISATION GÉNÉRALISÉE
DES APPLICATIONS ET SERVICES
SUR MOBILE AU MOYEN
D'UNE RÉGLEMENTATION CIBLÉE**

L'accès aux services TIC sur mobile et l'utilisation de ces services ouvrent d'immenses perspectives sur le plan social et contribuent à stimuler la croissance économique des pays, améliorant ainsi la vie quotidienne de tout un chacun. Nous avons aujourd'hui à notre disposition des technologies extrêmement performantes et une puissance de calcul inégalée et il nous faut donc impérativement nous adapter à l'évolution dynamique que connaissent actuellement le secteur des TIC et les marchés, concevoir de nouveaux modèles de régulation et faire face aux enjeux que représentent l'infrastructure, les bandes de fréquences et la confidentialité. Cette «réglementation de quatrième génération» favorisera la création d'un environnement plus propice, ce qui renforcera la confiance des utilisateurs finals et permettra à tous les habitants de la planète d'exploiter les possibilités qui s'offriront dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'administration publique, de l'agriculture, du commerce et des finances – dans l'intérêt de l'humanité tout entière – et nous aidera à assurer un développement durable.

«Nous, régulateurs participant au Colloque mondial des régulateurs de 2015, reconnaissons qu'une réglementation de quatrième génération ciblée, fondée sur une approche souple de nature à encourager une saine concurrence et à promouvoir l'innovation, la protection des consommateurs et l'autonomisation, peut contribuer dans une large mesure à répondre à l'évolution dynamique des marchés des TIC et à atteindre les objectifs d'ordre social et économique. En conséquence, nous avons recensé et approuvé les présentes lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière réglementaire visant à faciliter l'adoption et l'utilisation généralisée des applications et services sur mobile, afin de favoriser l'inclusion numérique et financière.

I Stimuler la demande

Compte tenu du potentiel qu'offrent les applications et les services sur mobile pour améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité des services publics, les gouvernements peuvent tirer parti des connaissances et des données d'expérience des parties prenantes pour concevoir des stratégies globales destinées à permettre aux utilisateurs d'utiliser les applications et les services sur mobile. Les gouvernements devraient également faire preuve d'innovation et devenir des utilisateurs chefs de file dans ce domaine. Les initiatives visant à connecter des administrations et des institutions publiques telles que les établissements scolaires, les bibliothèques et les hôpitaux, peuvent ouvrir d'importants débouchés commerciaux et stimuler l'offre aussi bien que la demande de services et d'applications sur mobile.

Nous reconnaissons que les régulateurs peuvent jouer un rôle en appuyant et encourageant les partenariats, afin de faciliter la mise au point de services et d'applications sur mobile et de sensibiliser les parties concernées à la manière dont ils peuvent contribuer à accroître la productivité économique. Les applications des réseaux sociaux en faveur des personnes défavorisées ou qui ne sont pas connectées, en particulier, peuvent améliorer la qualité de vie dans tous les secteurs de l'économie. L'adoption de mesures concertées avec les organismes publics d'autres secteurs permettrait également d'ouvrir des perspectives profitables à tous, notamment pour promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences dans le domaine du numérique, l'inclusion financière et l'intégration dans les programmes relatifs à la santé.

Nous rappelons en outre combien il est important d'encourager la mise au point et la diffusion de contenus numériques adaptés, notamment des contenus multilingues et des contenus en langues locales.

II Faciliter la mise à disposition et l'utilisation d'applications et de services sur mobile ainsi que l'accès à ces applications et services

Nous considérons que des règles unifiées propres à faciliter le déploiement des infrastructures et l'accès ouvert aux réseaux, tant au niveau national qu'au niveau régional, peuvent grandement encourager la mise au point de services et d'applications sur mobile. Une coopération entre toutes les

autorités publiques concernées, tant sur le plan international que sur le plan régional, national ou local, est indispensable pour assurer une mise en oeuvre, rapide, harmonieuse et efficace.

Les décideurs et les régulateurs doivent être conscients du fait qu'il est important de concevoir des cadres politiques et réglementaires souples, incitatifs et orientés vers le marché, en ce qui concerne l'attribution et l'assignation de fréquences pour les services mobiles à large bande, de façon à instaurer la confiance et à créer les conditions nécessaires au développement des marchés des services et applications sur mobile.

Il sera peut-être nécessaire de revoir les politiques en place, afin de veiller à ce qu'elles soient toujours valables et adaptées au nouvel environnement, et de garantir la confidentialité et la sécurité des données des gouvernements, des entreprises et des consommateurs, tout en créant des cadres réglementaires ouverts et axés sur la collaboration, de manière à encourager la mise au point de services intersectoriels tels que le commerce sur mobile, les services bancaires sur mobile, les transferts d'argent sur mobile et la santé sur mobile.

Nous reconnaissons que la création d'un cadre de référence issu de la convergence en matière de concurrence, d'interconnexion et d'interopérabilité peut faciliter concrètement les relations entre les différents prestataires d'infrastructures et de services d'une part, ainsi qu'entre ces prestataires et les fournisseurs d'applications et de contenus d'autre part. Un cadre pour l'octroi de licences issu de la convergence, visant à alléger ou à supprimer les prescriptions en matière de licences applicables aux services sur mobile, peut ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux.

Etant donné que l'utilisation en partage d'éléments de réseau par les fournisseurs de services peut être intéressante sur le plan commercial pour éviter tout double emploi au niveau des coûts et pour permettre la mise à disposition d'un plus grand nombre de services sur mobile, les régulateurs peuvent envisager d'encourager les pratiques de partage des réseaux à tous les niveaux du réseau et de la chaîne de valeur.

Nous sommes convaincus qu'il convient de mettre en place des mesures novatrices et innovantes, afin d'encourager l'adoption de services sur mobile et la création d'applications adaptées aux besoins locaux dans les zones rurales et isolées. Des stratégies en faveur du service universel peuvent notamment être définies et des mécanismes appropriés peuvent être utilisés pour créer des pépinières d'entreprises dans le secteur des TIC ou pour financer les activités de concepteurs locaux ou des applications adaptées aux besoins locaux.

Nous préconisons l'adoption de mesures réglementaires et encourageons les initiatives du secteur privé ainsi que l'établissement de partenariats pour réduire les coûts des services et applications sur mobile, de façon à garantir l'égalité d'accès et l'accès universel.

Nous reconnaissons en outre que l'acquisition de compétences numériques est essentielle pour généraliser l'adoption et assurer l'efficacité d'utilisation des services et applications sur mobile et qu'il est nécessaire d'élaborer des programmes de formation inclusifs à l'intention de différents groupes cibles.

III Protéger les utilisateurs et les fournisseurs

Nous reconnaissons qu'il est important d'adopter des cadres réglementaires intersectoriels tenant compte des spécificités et des besoins des services et applications sur mobile garantissant la liberté de choix des consommateurs et permettant à ces derniers d'exercer dûment leurs droits.

Nous reconnaissons qu'il est important d'assurer l'éducation et la responsabilisation des consommateurs par le biais de diverses mesures et initiatives, consistant notamment à mettre en place des mécanismes permettant de comparer, de manière conviviale et actualisée, les offres de services et les tarifs correspondants, à informer les consommateurs des dispositions juridiques et des procédures en matière de plainte et de réparation et à promouvoir une culture de la cybersécurité. De plus, les consommateurs ne devraient pas être liés à un fournisseur de services sur mobile particulier ou à un

application sur mobile donnée, et devraient se réserver la possibilité de choisir leur prestataire ou de changer de prestataire.

Nous reconnaissons également que les régulateurs devraient encourager l'adoption de mesures visant à renforcer la sécurité des services et applications sur mobile, à créer des identités numériques fiables, à rendre obligatoires l'identification et l'enregistrement des abonnés, à protéger les mineurs et les groupes vulnérables et à promouvoir en particulier la transparence des communications et des transactions en ligne. En conséquence, une collaboration multi-parties prenantes est essentielle pour assurer la protection des droits des consommateurs et des fournisseurs au mieux de leurs intérêts.

De plus, nous recommandons l'adoption d'une politique en matière de confidentialité assortie de mesures renforcées, visant à avertir les utilisateurs et à leur permettre de garder la maîtrise des pratiques en matière de données qui sont sans rapport avec les fonctionnalités de base de l'application ou qui ont trait à des renseignements à caractère sensible.

Nous insistons à nouveau sur l'importance et l'utilité des Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière de protection des consommateurs dans un monde numérique adoptées par le GSR-14.

IV Rôle des parties prenantes du secteur des TIC

Les régulateurs et les décideurs devraient collaborer avec les organismes publics, le secteur privé et les structures non gouvernementales, afin d'intégrer les TIC, ainsi que les services et applications sur mobile en particulier, dans leurs stratégies socio-économiques nationales et concevoir des politiques et une réglementation globales propres à favoriser les synergies et les interactions fructueuses entre l'économie des services et applications sur mobile et les autres secteurs. L'objectif de ces politiques et de cette réglementation devrait être d'améliorer le bien-être social des consommateurs, tout en facilitant la coordination et les partenariats entre les organismes publics, le secteur privé et les structures non gouvernementales.

Les régulateurs des TIC devraient adopter des mesures réglementaires ciblées pour favoriser le développement des réseaux et services large bande, assurer un accès abordable et généralisé aux applications et services sur mobile et garantir une concurrence saine entre les acteurs du marché, tout en encourageant l'innovation et en assurant la protection des consommateurs dans un environnement numérique.

Les fournisseurs de services et d'applications sur mobile devraient s'efforcer d'innover et de diversifier la gamme et les contenus des offres de services et d'applications et les rendre accessibles et financièrement abordables pour de larges pans de la population.

Les associations de consommateurs ont également un rôle à jouer en définissant un cadre de concertation avec les autres parties prenantes, en procédant à des travaux de recherche indépendants et en participant à des campagnes de sensibilisation, afin de contribuer à l'élaboration de politiques et de stratégies judicieuses visant à mettre en place une économie numérique.

Compte tenu du caractère mondialisé des services et applications en ligne, l'harmonisation transfrontière des politiques réglementaires pertinentes ainsi qu'un renforcement de la collaboration entre les organismes publics nationaux et les organisations régionales ou mondiales sont indispensables pour créer un écosystème numérique mondial, tout en mettant en place des mesures de sauvegarde efficaces contre les pratiques frauduleuses ou abusives.

150
1865-2015

www.itu.int/GSR15



ISBN 978-92-61-16162-0



Union internationale des télécommunications
Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Imprimé en Suisse
Genève, 2015

Crédits photos: UIT